

Précisions sur les citations et extraits textuels contenus dans cet épisode (La pêche au saumon)

Tiré du livre *L'autre Outaouais: guide de découverte du patrimoine*, de Manon Leroux, Société Pièce sur pièce, 2012.

« Un club privé de chasse et pêche compte un nombre limité de membres, souvent autour de cinquante et un gardien qui s'assure qu'aucune personne non membre ne profite de la faune du territoire. »

« Les clubs sont formés d'hommes exclusivement, qui payent un abonnement annuel assez élevé (pouvant équivaloir à plusieurs semaines de travail pour un ouvrier) donc c'est surtout pour les gens qui ont de l'argent tout ça. »

« En réalité, seule une petite partie des membres ou fondateurs des clubs étaient étrangers. Plusieurs clubs ont été fondés par des fonctionnaires, des hommes politiques ou encore des marchands prospères. »

« Et c'est pour ça qu'en 1977, l'année après l'élection du gouvernement du Parti Québécois de René Lévesque, on met sur pied des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) qui sont créées temporairement, en attendant mieux. 45 ans plus tard, elles sont toujours là. »